

**Thomas D'JOURNO
SELARL EKLAR AVOCATS
43/45 Rue Breteuil - 13006 Marseille
Tél. : 04.13.24.13.63 - f.hoffmann@eklar.com**

**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SAISIE IMMOBILIÈRE**

**D'UN APPARTEMENT ET D'UNE CAVE
Dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété
sis à MARSEILLE (13006), 90, rue Dragon,
cadastré section 826 C n° 272, Quartier Palais de Justice, pour 1 a 30 ca,**

MISE A PRIX : CENT MILLE EUROS (100.000,00 €)

VISITE LE VENDREDI 24 OCTOBRE 2025 DE 14 H 30 A 15 H 30

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 5 NOVEMBRE 2025 à 9 h 30
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
Salle n° 8, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE

**DESIGNATION DES BIENS
MIS EN VENTE :**

D'après le titre de propriété

Dans un immeuble en copropriété sis à Marseille (13006), 90 rue Dragon consistant en une maison à usage professionnel et d'habitation élevée d'un étage sur sous-sol et rez-de-chaussée sur 4 étages et d'un cinquième étage en retrait cadastré commune de Marseille - Quartier Palais de Justice - section 826 C n° 272 pour une contenance de 01 a 30 ca.

Lesdits biens régis par un règlement de copropriété reçu par Maître DURAND, Notaire à Marseille, le 21 novembre 1966 publié alors au 1^{er} bureau du service de Publicité Foncière de Marseille le 23 décembre 1966 volume 4892 n° 9.

LE LOT NUMERO DOUZE (12) soit la propriété exclusive et particulière d'un appartement sis au 2^{ème} étage devant composé d'un hall, salle de séjour, une chambre, office, cuisine, cabinet de toilette avec water-closet, placard, rangement et balcon en façade sur la rue,

Avec les 135/1.000èmes indivis des parties communes.

LE LOT NUMERO NEUF (9) soit la propriété exclusive et particulière d'un compartiment de cave au rez-de-chaussée dudit immeuble et portant le numéro 7 sur le plan du rez-de-chaussée annexé au règlement de copropriété,
Avec les 2/1.000èmes indivis des parties communes.

D'après le procès-verbal de description

Maître VERSINI, Commissaire de Justice associé à Marseille, a établi le 6 avril 2022 le procès-verbal de description aux termes duquel il apparaît que l'appartement est situé au 2^{ème} étage côté rue. Il se compose d'un hall ouvert sur un vaste séjour distribuant : un dégagement ouvrant sur une chambre et une salle d'eau, ainsi qu'un couloir avec placard ouvrant sur un WC et une cuisine.

La cave située au rez-de-chaussée n'est pas identifiable.

Les lieux sont loués suivant bail du 21 juin 2004 moyennant un loyer mensuel charges comprises de 775,03 euros.

Le syndic de la copropriété est le cabinet FONCIA VIEUXPORT 1, rue Beauvau, 13001 MARSEILLE.

Le certificat de mesurage établi par Monsieur NASRATY stipule une surface loi Carrez de 59,86 m².

La présente vente est poursuivie A LA REQUETE DE :

La société **CDR CREANCES**, société par actions simplifiées au capital de 108.168.948,00

€ dont le siège social est à PARIS (75007) 56 Rue de Lille inscrite au RCS de PARIS sous le numéro 542 054 168 prise en la personne de son représentant légal domicilié audit siège es qualité, Ayant pour Avocat **Maître Thomas D'JOURNO**, Avocat associé au sein de la **SELARL EKLAR AVOCATS**.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de Marseille qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 € établi à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

RENSEIGNEMENTS :
Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Sur le site internet <http://www.eklar.com> du Cabinet de **Me Thomas D'JOURNO**, Avocat au Barreau de Marseille,
- Au Cabinet de **Maître Thomas D'JOURNO**, 43/45 Rue Breteuil, 13006 Marseille – Tél. : 04.13.24.13.63 – f.hoffmann@eklar.com
- Au Greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE à l'accueil, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

Marseille, le 25 septembre 2025

Me Thomas D'JOURNO
Avocat